



Le président était pressé !



Visiblement le Président de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Masse n'aime pas perdre son temps en réunion pour la Masse. La preuve : un Conseil d'Administration (CA) réuni à 15h. Au milieu des hausses diverses, l'attractivité, elle, a totalement disparu du discours. Place aux rentrées d'argent, à l'externalisation et la mutualisation...

Introduction

Pour cette dernière « grand messe » de 2017, le lieu choisi, Bercy, réunion du Président oblige, et l'horaire (15h) laissent songeur quant à l'intérêt réel porté au dialogue avec les représentants élus du Conseil d'Administration.

A) Présents

Toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

La séance s'est ouverte à 15h. SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjointe.

Le Président, R. Gintz, a souhaité la bienvenue aux membres du CA sous sa nouvelle configuration¹ dont les 2 membres qualifiés (M^{me} F. Lubeau, présidente de l'ALPAF et M. M. Fradet).

B) Préalable

La CFDT, la CGT, SOLIDAIRES et l'USD-FO ont chacune lu une déclaration préalable auxquelles le Président a répondu.

SOLIDAIRES est, entre autres, revenue sur :

- la diminution du nombre d'élus et élus au CA,
- la faillite du dialogue social sous la précédente mandature
- les conditions de la fusion des CTM du Léman et de Lyon,
- les hausses des loyers qui vont pénaliser les locataires.

Pour le Président, il faut « renvoyer l'ascenseur » aux Ministres qui ont défendu la Masse face à la Cour des Comptes en redonnant une assise financière solide à l'EPA. Aux prix de hausses pour les locataires.

¹ Le CA se compose désormais de 8 élus et élus des personnels, au lieu de 12 (2 CFDT, 2 CGT, 2 USD-FO, 1 SOLIDAIRES et 1 UNSA).



I – Points soumis à vote



1°) La validation du PV du 12/07/2017

a) échanges

La CGT a demandé si l'EPA allait anticiper la fin des réservations chez les bailleurs sociaux (prévues pour 2020).

Le Président a indiqué qu'un GT se tiendrait au 1^{er} semestre 2018 mais que rien n'avait été arrêté pour le moment. Il a néanmoins admis l'importance de la question en Île-de-France.

b) Le vote

POUR :
Unanime.



2°) Modification du règlement intérieur (RI) du CA.

a) Présentation

Le (nouveau) Directeur de l'EPA, A. Lefebvre, a présenté le nouveau dispositif de contrôle des comptes de l'Établissement.

L'Inspection des Services (IS) n'assumera plus la vérification des comptes ; ceux-ci étant désormais assurés au « fil de l'eau » par 2 cabinets d'experts-comptables. Cette méthode permettra de mettre en place une méthode de contrôles pour les comptes de l'EPA grâce à un œil extérieur.

L'IS conservera la présidence de la Commission d'Audit et de Validation et des Comptes (CAVC) et continuera d'effectuer des missions d'Audits ponctuelles.

Le Président, sous sa casquette de DG, souhaite mettre l'IS à disposition des DR/DI pour évaluer les problématiques des services déconcentrés ; ce qu'elle ne faisait plus. Il relève en outre le conflit d'intérêt entre l'appartenance à la DGDDI de l'IS et ses missions d'audits des comptes.

b) Le vote

- **POUR :** CFDT et CGT.
- **CONTRE :** USD-FO et UNSA.
- **ABSTENTION :**
SOLIDAIRES
(Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue au motif qu'il n'y avait aucune raison d'externaliser la vérification des comptes. Surtout pour un coût annuel budgété de 46 000 €).



3°) La Programmation Immobilière (PI) 2018

a) Présentation

Le Directeur a rappelé la **methodologie** pour constituer la PI (ce point a fait l'objet d'un GT dédié le 21/09/2017). Les Services Territoriaux (ST) font remonter au Service Central (SC) leurs besoins en matière de travaux. Le SC les trie et les classe ensuite selon une grille de 3 priorités :

- les travaux présentant un caractère d'urgence,
- les mises aux normes (sécurité...),
- la performance énergétique.

S'ajoute un autre critère pour départager les cités, leur taux d'occupation.

La PI 2018 s'articule autour de :

- 114 opérations de rénovation pour plus de 10 M€,
- 7 opérations majeures de plus de 100 000€,
- 34 rénovations d'appartements,
- 28 opérations portant sur des travaux mineurs.

Le tout pour un total de 2,6 M€ de Crédits de Paiements (CP)² pour 2018 et 600 000€ payables en 2019/2020 (tranches de travaux réparties sur plusieurs années). 6 M€ de CP devront être réglés au titre de PI antérieures (2016/2017).

A été évoquée la question du **relogement éventuel de la BSI de Menton** dans des T5 inoccupés de la cité (transformés en T2 et T3, cela permettrait de mieux accueillir les futurs collègues peu demandeurs de grands logements.

Le Président a confirmé qu'une partie d'un logement Masse de la cité de Menton serait réaffectée à un usage administratif mais qui ne concernerait pas la BSI.

² Depuis la réforme Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique, on a les Autorisations d'Engagement – AE – qui sont des sommes prévues pour une dépense particulière ; mais qui à la clôture des comptes peuvent ne pas avoir été dépensées (à cause de reports de travaux ...) et les Crédits de Paiement – CP – qui sont les sommes effectivement déboursées.

b) Les remarques de SOLIDAIRES

- Pourquoi faire voter la PI, un des éléments constituant le Budget Initial avant celui-ci ?
- SOLIDAIRES est intervenue sur les difficultés rencontrées par une cité suite à la mise en œuvre défailante de travaux (changement de chaudière) engagés suite à la PI 2016.
Cette défaillance qui va occasionner d'importants frais financiers est due à l'incompétence d'un mandataire qui assure, pour le compte de la l'EPA, la maîtrise d'ouvrage.
- *N.B : un mandataire est une société qui assiste les Services Territoriaux pour tout ce qui a trait aux travaux (passation de marchés, suivi des travaux...). Bien entendu celles-ci ne travaillent pas bénévolement : leur rémunération est de 30 % environ par chantier !*
- S'ils s'avèrent défailants, pourquoi ne sont-ils pas été financièrement sanctionnés ? Un certain nombre de ces sociétés semble davantage préoccupées par le fait de faire de l'argent en suggérant des travaux qui leur seront financièrement profitables que par la parfaite réalisation de ceux-ci dans les cités.
Au moment où les conventions sont renégociées pour 5 ans, il faudra tenir compte de cela.

c) Le vote

- **POUR** : CFDT.
- **CONTRE** : SOLIDAIRES, CGT, UNSA et USD-FO.

Explication de vote : la PI faisant partie intégrante du BI, que nous n'approuvons pas, nous votons « contre ».
Nous contestons également le renouvellement, aux mêmes conditions, des conventions passées avec les mandataires).



4°) Le Budget Initial (BI) 2018

a) LE BI 2018 en quelques chiffres

- 12,3 M€ de recettes,
- 14,8 M€ d'AE et 18,7 M€ de CP,
- recettes : 7,5 M€ issus des loyers domaniaux, 2,9 M€ provisionnés pour charges, subvention DGDDI (500 000 €)...
- dépenses : 100 000 € (gardiens de cités), 6,4 M€ d'investissements (PI)...
- déficit 2018 : 6,4 M€ (capacité d'auto-financement en baisse).

Le Contrôle Budgétaire (CBCM) a indiqué que ces comptes n'avaient rien de préoccupant car il fallait encore payer les travaux de PI antérieures (selon la vice-présidente de l'EPA, I. Peroz, cela pourrait signifier à l'avenir des PI revues à la baisse).

b) Les remarques de SOLIDAIRES

Lors de la Commission Préparatoire du 23/11, SOLIDAIRES avait demandé pourquoi 100 000 € étaient alloués à la communication alors que le public principal de l'offre de logements Masse (les douaniers!), pouvait être touché via les outils habituels de communication internes (sites des DI/DR, Douane Infos...) sans surcoûts.
Cette observation a été, pour partie, entendue par l'EPA qui a ramené cette somme à 25 000 € (qui auraient pu être utilement mis à la PI 2018).

c) Le vote

- **POUR** : CFDT.
- **CONTRE** : SOLIDAIRES, CGT, UNSA et USD-FO.

Explication : SOLIDAIRES a voté « contre » car ce BI intègre les hausses de loyers de 3 % à compter du 01/01/2018, l'externalisation de la certification des comptes, et la subvention de la DGDDI est notoirement insuffisante pour répondre aux enjeux de la politique de rénovation du parc domanial.



5°) L'attribution du Compte d'Affectation Spéciale (CAS)

a) Présentation

Le CAS est constitué par le produit de la vente des cités dont une partie seulement est reversée à l'EPA.

Pour en bénéficier, celui-ci doit obligatoirement l'affecter à des opérations de rénovation des cités. 7 opérations, pour un montant global de 1,4 M€, se verront affectées des sommes issues du CAS.

b) Le vote

- **POUR** : CFDT, CGT, UNSA et USD-FO..
- **ABSTENTION** : SOLIDAIRES,

Explication de vote : SOLIDAIRES s'est abstenue car si elle se félicite des travaux de rénovation qui vont en bénéficier, elle déplore l'assiette de cette ressource (vente des cités) et le niveau de pourcentage des retours.



6°) Les remises gracieuses

a) Présentation

Elles concernent 2 agents, décédés, dont les héritiers ne souhaitent pas reprendre les dettes.

b) Le vote

POUR :
Unanime.

i? II – Points d'information



1°) La situation à Tremblay

Des incidents ont opposé des locataires de la cité de Tremblay 2 à des bandes de jeunes le 11/11. Le Directeur de l'EPA, les DI de l'Île-de-France et de Roissy se sont mobilisés à divers niveaux (préfecture, Logement Francilien) pour alerter les autorités sur les risques encourus par les locataires clairement ciblés car douaniers.

Le 01/12, le Directeur de l'EPA a eu une réunion avec les représentants du Logement Francilien et les locataires.

Les travaux de résidentialisation seront poursuivis (soubassement en béton de 30cm sur lequel est posée une clôture de 1m80) et maintenus en l'état par la suite : les dégradations ne manquant pas de venir.

Outre la résidentialisation, le ravalement des façades sera ensuite effectué (coût total des travaux estimé à 3 M€).



2°) Le recouvrement

Ce point a été présenté par le Trésorier Général des Douanes.

À la fin de l'année, le nombre de débiteurs sera revenu au niveau de 2014. Il a rappelé que seule l'Agence Centrale Comptable (ACC) est compétente pour autoriser un échelonnement de paiement de dettes d'un locataire.

Il a rappelé que seul le DRFiP 33 est compétent pour effectuer des saisies sur salaire et seul compétent pour déterminer les quotités saisissables. Entre la mise en demeure et la saisie effective, un délai d'au moins 2 mois est respecté. Il n'y a aucune information préalable de l'ACC dans ce cas.



3°) La stratégie patrimoniale de l'État

L'EPA et la Direction Immobilière de l'État (DIE) collaborent sur la remise à jour des plans des cités domaniales de l'EPA. Ceux-ci sont ensuite communiqués à la DIE.

Le métrage dans les cités va s'étaler sur plusieurs années mais sera fait. Sensée aider à la mutualisation du parc domanial entre les administrations, la DIE connaît les zones d'habitation douane sous tension (Île-de-France, Bordeaux...). Elle devrait trouver des solutions pour permettre le logement de nos collègues.



4°) Les nouveaux systèmes d'information

Ces 2 systèmes géreront pour l'un la gestion patrimoniale ; pour l'autre la gestion comptable.

Les formations viennent de se terminer à Tourcoing et semblent donner satisfaction aux futurs utilisateurs (les ST).



5°) Le déménagement du Service Central

Les travaux devraient durer 2 mois pour que le bâtiment des Minimes à Vincennes puisse accueillir dans de conditions correctes le SC.

Le déménagement aurait lieu en mars/avril.



6°) Les réparations sur l'île de Saint-Martin

Le SC a répondu à SOLIDAIRES qui demandait où en étaient les travaux de réparation sur l'île de Saint-Martin suite au paysage de l'ouragan Irma.

Selon les dernières informations du SC, des travaux d'étanchéification du toit de la cité ont débuté ainsi que le déblayage des gravas.

Le Directeur a indiqué que le paiement des loyers avait été exceptionnellement suspendu entre septembre et le 31/12/2017. Cette mesure sera peut-être reconduite à compter de janvier 2018 selon l'avancée des travaux.

En conclusion

Au-delà des chiffres qui ont émaillé les débats, Budget Initial (BI) 2018 oblige, on peut noter **4 éléments qui pourraient annoncer des jours sombres pour l'EPA** (n'en déplaise à l'EPA) :


1/ L'externalisation du contrôle des comptes de l'Établissement : il s'agit d'un premier détricotage de l'organisation de l'EPA. Rien n'indique que d'autres missions ne suivront pas.

2/ le déménagement du Service Central (SC) : l'« exiler » dans un bâtiment inter-directionnel de Bercy (avec l'ALPAF) pourrait amener à terme une fusion de ces 2 institutions pour réaliser des économies. La présence de M^{me} Lubeau, directrice de l'ALPAF, comme membre qualifié du CA, ne semble pas être un simple hasard. Révélateur de ce que l'EPA représente pour la nouvelle direction.

3/ « L'attractivité » disparaît du vocabulaire : le Président fait référence à une situation devant être assainie, à des finances fragiles... Pas un traître mot sur l'attractivité des logements. Résultat ? Des hausses (3 % dès le 01/01).

4/ la relation avec la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) : sans doute le point qui inspire le plus d'inquiétude pour SOLIDAIRES. Sous couvert de mutualisation, on se rend compte que sur son premier « chantier » (loger des douaniers sur Bordeaux) la DIE est incapable de faire des propositions concrètes. Alors le partenariat, un marché de dupes ?

On nous rassure en nous disant que la DIE ne dispose pas des capacités pour gérer l'aspect locatif. Certes. À moins que l'idée ne soit d'assainir l'EPA ... pour mieux s'en séparer ensuite en le transférant à la DIE. De la science-fiction ? Espérons-le.

 **La délégation SOLIDAIRES était composée de Cécile HANSEN (titulaire) et Renaud GOYATTON (expert). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.**

* *

*

Annexe : notre déclaration préalable (début)



Conseil d'Administration de l'EPA
Masse du jeudi 07/12/17



Action sociale

préalable

Monsieur le Président,

Suite aux dernières élections s'ouvre une nouvelle mandature sous un format modifié par la réécriture du décret constitutif de l'Etablissement Public Administratif (EPA) et de ses annexes.

C'est la fin d'une époque « d'opulence » où les représentants du personnel disposaient de 12 sièges en Conseil d'Administration et de 6 sièges dans les Commissions Territoriales de la Masse (CTM), où les suppléants pouvaient siéger aux cotés des titulaires et où des experts pouvaient être convoqués lors des commissions d'attributions des logements.

Au cours de la précédente mandature, l'EPA s'est engagé dans une politique d'hyper concentration des structures locales avec des périmètres géographiques élargis et une diminution corrélative du champ d'intervention des élus qui s'apparente à une forme de muselage institutionnalisé.

La présidence de votre prédécesseure fut marquée par une véritable faillite du dialogue social.

En 4 ans peu de Conseil d'Administration qui n'aient été boycottés en lère convocation.

Exemple récent et révélateur de ce mépris total affiché à l'égard des représentants du personnel, la mise en œuvre de la dernière réforme territoriale et les conditions rocambolesques de la fusion des CTM de Lyon et du Léman.

Comment ne pas manifester des réserves alors que la direction de l'EPA a trahi la confiance des élus en modifiant unilatéralement et sans information préalable, le contenu du vote de la délibération lors du Conseil d'Administration du 9 novembre 2016, bafouant les règles élémentaires de la transparence et de la concertation nécessaires à tout dialogue social.

Ces pratiques déloyales n'ont pas été remises en cause, est-ce à penser que c'est un mode normal de gouvernance ?

Ces pratiques déloyales n'ont pas été remises en cause, est-ce à penser que c'est un mode normal de gouvernance ?

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour examiner divers points budgétaires et de politique immobilière. Certes la santé financière de l'établissement reste relativement stable . Certes il y a une continuité de la politique de rénovation . Mais que la facture laisse un goût amer :

- Sortie de l'intermédiation et de la péréquation des loyers qui laisse les locataires douaniers à la merci des bailleurs.
- Mutualisation de l'offre de logements avec d'autres entités publiques sans garanties de réciprocité.
- Cession des cités, bradées.
- Augmentation des loyers qui dans certaines zones deviennent moins attractifs.

Annexe : notre déclaration préalable (suite et fin)



Conseil d'**A**dministration de l'**EPA**
Masse du jeudi **07/12/17**



Action sociale

préalable

En étant modérément optimiste on peut espérer que le renforcement des effectifs douaniers permettra de faire vivre le réseau des cités, permettant à la MASSE de jouer pleinement son rôle d'accompagnement social des agents dans l'accomplissement de leurs missions.

Mais en étant raisonnablement pessimiste, on ne peut qu'être déconcerté par l'expérimentation de la cogestion avec la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) du patrimoine domanial de l'EPA, ce qui suscite de nombreuses interrogations sur la préservation de l'autonomie de l'Établissement.

De même, les crédits affectés à une publicité externe de l'offre des logements Masse et le déménagement du Service Central au sein d'un immeuble regroupant des services inter-directionnels de Bercy marquent l'éloignement de la Masse avec les douaniers.

Nouveaux jalons d'une absorption/disparition dont les contours commencent à se dessiner, malgré le prêchi-prêcha volontariste de nos décideurs qui jurent la main sur le cœur vouloir sauver l'institution.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Le jeudi 7 décembre 2017

Le président était pressé !



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org